

Être accompagné vers les métiers qui recrutent dans le transport de voyageurs !



L'EMPLOI
POUR TOUS,
L'ACCOMPAGNEMENT
POUR CHACUN

MÉTROPOLE

GRAND LYON

DÉFI est un dispositif d'accompagnement personnalisé pour vous permettre de trouver un emploi durable, dans une filière qui recrute près de chez vous.

Quels avantages pour vous ?

> Une formation diplômante et rémunérée

Pour acquérir vos nouvelles compétences, vous bénéficiez d'un contrat de professionnalisation de 12 mois. Celui-ci vous permet d'alterner entre formation théorique et formation sur le terrain, en touchant un salaire, jusqu'à l'obtention de votre diplôme.

> Un CDI à la clé, près de chez vous !

Après l'obtention de votre Titre Professionnel de Conducteur de Voyageurs, vous intégrez une entreprise de la Métropole de Lyon.

> Un parcours individualisé

Besoin de reprendre certaines bases avant de partir en formation ?

Vous pouvez suivre, de manière optionnelle, une préparation de 1 à 3 mois afin de vous donner toutes les chances de réussite dans votre projet professionnel.

150

SALARIÉS EN FORMATION EN 2024

9

ENTREPRISES DU TRANSPORT ADHÉRENTES AU DISPOSITIF

Conducteur ou conductrice de voyageurs : où pouvez-vous travailler ?

DANS LES TRANSPORTS URBAINS

→ PAR EXEMPLE, POUR LA CONDUITE DE BUS EN CENTRE-VILLE.

DANS LES TRANSPORTS INTER-URBAINS

→ PAR EXEMPLE, POUR LA CONDUITE DE CAR DE RAMASSAGE SCOLAIRE.

Comment ça se passe ?

1.

VOUS PASSEZ UN TEST DE POSITIONNEMENT

Vous effectuez un test d'aptitude et une première initiation au sein d'un simulateur de bus. Vous réalisez aussi un entretien de recrutement pour échanger sur vos motivations à intégrer le dispositif.

2.

SI BESOIN, VOUS VOUS PRÉPAREZ À PARTIR EN FORMATION

Soit avec une remise à niveau de 1 à 3 mois, pour avoir les bases nécessaires sur le marché de l'emploi. Soit avec une période d'immersion professionnelle en entreprise, pour découvrir la réalité du métier.

3.

VOUS DÉMARREZ VOTRE FORMATION

Pendant 3 mois, vous préparez l'obtention de votre Titre Professionnel et validez les certifications nécessaires : permis D, FIMO (formation initiale minimum obligatoire), SST (sauveteur secouriste du travail).

4.

VOUS EXERCEZ DANS LE CADRE D'UNE MISE À DISPOSITION

Pendant 9 mois, vous commencez à travailler en tant que conducteur pour des entreprises adhérentes du dispositif.

5.

VOUS ÊTES PRÊT À COMMENCER VOTRE NOUVEAU MÉTIER !

Une fois votre formation terminée, vous intégrez un emploi en CDI.

Le +

Pendant votre formation et la mise à disposition, vous êtes sous contrat de professionnalisation. En plus de gagner en expérience, vous êtes donc rémunéré pendant 12 mois.



Communication Métropole de Lyon — février 2025 / Ne pas jeter sur la voie publique
Crédits : J'articule - Photo : IA Freepik

Métropole de Lyon
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
04 78 63 40 40

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

grandlyon.com



Qui vous accompagne ?

Pour la filière du transport de voyageurs, la mise en place opérationnelle du dispositif DÉFI est assurée par le consortium « À plus dans le bus ».

Il rassemble 11 acteurs du secteur, pour vous soutenir à chaque étape de votre parcours.

Partenaires

GENI+RI
L'ENTREPRISE AU PLURIEL

CARS FAURE

Berthelet

KEOLIS
LYON

KEOLIS
AUTOCARS PLANCHE

transdev
RHÔNE ALPES

maisonneuve

PHILIBERT
TRANSPORT

fntv
Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs

Médialys

AFTRAL

Intéressé ? Contactez-nous !

Votre référente :

Cléo Lefebvre

06 71 69 45 36

c.lefebvre@genipluri.fr

